CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2025

de

ARPEGE

Bilan

ACTIF *En euros*	Note	31/12/2025 Brut	Amort / Dépr.	Net	31/12/2024 Net
Immobilisations incorporelles		91 338	91 338	-	-
Autres immobilisations incorporelles		*91 338*	*91 338*	-	-
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Total de l'actif immobilisé		**91 338**	**91 338**	**0**	**0**
Actif circulant					
Crèances (1)					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	*II.1*	*31 118 675*		*31 118 675*	*31 012 529*
Charges constatées d'avance					
Valeurs mobilières de placement					
Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	*II.2*	*123 386*	-	*123 386*	*141 790*
Total de l'actif circulant		**31 242 061**	**0**	**31 242 061**	**31 154 319**
Frais d'émission des emprunts					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation (Actif)					
Total de l'actif		**31 333 398**	**91 338**	**31 242 061**	**31 154 319**
(1) dont échéance à moins d'un an				*31 118 675*	*31 012 529*

PASSIF *En euros*	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres			
Capital social		22 279 552	22 279 552
Prime d'émission, de fusion, d'apport			-
Réserves			
Réserve légale		*114 989*	*72 406*
Autres réserves			-
Report à nouveau		*6 632 511*	*5 823 448*
Résultat de l'exercice		701 407	851 645
Total des capitaux propres	II.3	**29 728 458**	**29 027 052**
Provisions pour risques			-
Provisions pour charges			-
Total des provisions		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses (2)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	II.4		128
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes	II.5	55 861	163 438
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		**55 861**	**163 566**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation (Passif)		1 457 742	1 963 702
Total du passif		**31 242 061**	**31 154 319**
(1) dont échéance à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus		55 861	163 438
(2) dont emprunts participatifs		0	0

Compte de résultat

P&L *En euros*	Note	2025	2024
Montant net du chiffre d'affaires			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation	III.1	**0**	**0**
Autres achats et charges externes (1)		-8 117	6 344
Salaires			
Cotisations sociales			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation		**-8 117**	**6 344**
Résultat d'exploitation		**-8 117**	**6 344**
Produits financiers			
De participations (2)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			
Autres intérêts et produits assimilés (2)		*784 216*	1 208 078
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			4 929
Produit des cessions d'immobilisations financières			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers		**784 216**	**1 213 007**
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (3)			
Différences négatives de change		-9 544	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières		**-9 544**	**0**
Résultat financier	III.2	**774 672**	**1 213 007**
Résultat exceptionnel			
Résultat courant avant impôt		766 556	**1 219 351**
Impôts sur le bénéfice	III.3	-65 149	-367 706
Total des produits		784 216	1 213 007
Total des charges		-82 810	-361 362
Bénéfice ou perte		**701 407**	**851 645**
Résultat par action		**0,50**	0,61
(1) y compris crédit bail		*0*	*0*
(2) dont produits concernés les entités liées		*784 216*	*1 208 037*
(3) dont intérêts concernés les entités liées		*0*	*0*

ARPEGE

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I / PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Arpège sont établis conformément au règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

I.2 Changement de méthodes comptables

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024)

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent :

- Absence de retraitement du résultat 2024 : les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été ré-analysés au regard de la nouvelle définition.
- Reclassements de présentation : la colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.
- Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :
 - Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ». Impact nul en 2024.
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassé dans le poste « Dotations aux amortissements et aux dépréciations ». Impact nul en 2024.

Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025)

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice n'a pas a conduit à des changements significatifs dans les comptes de 3V Finance par rapport aux méthodes antérieures.

I.3 Règles et méthodes comptables

- Portefeuille titres

- Titres de transaction

Ils sont enregistrés au prix d'acquisition, frais inclus, en tenant compte le cas échéant des intérêts courus. Ces titres font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché coupons inclus. L'écart à la clôture existant entre le prix d'acquisition et la valeur de marché est constaté en résultat.

- Titres de placement

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition, hors coupons courus pour les obligations. A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués au dernier cours de décembre. Les moins-values constatées donnent lieu à une dépréciation par ensemble homogène de titres de même nature.
Les revenus d'obligations encaissés, ainsi que les coupons courus non échus en fin d'exercice, sont comptabilisés nets de retenue à la source.

- Titres d'investissement

Ils sont enregistrés au prix d'acquisition hors coupons courus.
Ces titres font l'objet d'un étalement, sur leur durée de vie résiduelle, de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les revenus d'obligations encaissés, ainsi que les coupons courus non échus en fin d'exercice, sont comptabilisés nets de retenue à la source.

- Valeurs immobilisées

- Titres de participation

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au prix de souscription. Une dépréciation peut être constatée, notamment au regard du niveau des capitaux propres de la participation, lorsque nécessaire.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition nette de TVA récupérable.
Les immobilisations corporelles et certaines immobilisations incorporelles (logiciels) sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon le mode linéaire ou dégressif.

Les règles utilisées sont les suivantes :

Agencements :	10 ans - linéaire
Mobilier et matériel :	5 à 10 ans - linéaire/dégressif
Matériel informatique :	3 ans - dégressif
Logiciels informatiques :	1 an - linéaire
Progiciels informatiques :	3 ans - linéaire/dégressif

- Opérations en devises

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan sont évalués au cours de change en vigueur à la date d'arrêté et les résultats enregistrés en charges ou en produits sur opérations de change.

- Créances et dettes rattachées

Les intérêts à recevoir et à payer sont rattachés à chaque poste de bilan en fonction de leur nature.

Les commissions sont comptabilisées à la date de facturation. La partie des commissions non encore facturée à la date de clôture est enregistrée au résultat.

- **TVA non récupérable**

La partie de TVA non récupérable est enregistrée au compte de résultat dans chaque poste de charge concerné.

- **Provisions**

Les provisions, conformément aux prescriptions des articles 322-2 à 322-3 et 323 du Règlement ANC 2014-03 modifié, sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent certains.

- **Autres postes de bilan**

Les autres postes du bilan sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des dépréciations économiquement nécessaires.

II / NOTES SUR LE BILAN

II.1 – Autres créances

Ce poste a évolué de la façon suivante :

en euros	31-déc-25	31-déc-24
Créances clients	-	-
Créances d'impôt et de taxes	-	-
Créances sur personnel	-	-
Comptes courants vis-à-vis de sociétés liées	31 118 675	31 012 529
Produits divers à recevoir	-	-
Débiteurs divers	-	-
TOTAL	**31 118 675**	**31 012 529**

II.2 – Disponibilités

Les disponibilités de la société se composent de la sorte:

en euros	31-déc-25	31-déc-24
Créances sur les établissements de crédit	123 386	141 790
Intérêts courus	-	-
Caisse	-	-
TOTAL	**123 386**	**141 790**

II.3 – Capitaux propres

en euros	01.01.2025	Affectation Résultat 2024	Résultat 2025	31.12.2025
Capital	22 279 552			22 279 552
Réserve légale	72 406	42 582		114 988
Report à nouveau	5 823 448	809 063		6 632 511
Résultat de l'exercice	851 645	-851 645	701 407	701 407
TOTAL	**29 027 052**	**0**	**701 407**	**29 728 458**

Au 31 décembre 2025, le capital de la société est composé de 1 392 472 actions de 16 € de nominal ; aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice.

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2025, le résultat de l'exercice 2024 a été affecté comme suit :

- Réserve légale	42 582,27euros
- Report à nouveau	809 063,10 euros
Total	851 645,37 euros

II.4 – Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont nulles au 31 décembre 2025 contre à 128 € au 31 décembre 2024.

II.5 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 55 861 € au 31 décembre 2025, contre 163 438 € au 31 décembre 2024. Elles sont intégralement composées de comptes courant vis-à-vis de sociétés liées.

III / NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 – Chiffre d'affaires net

Jusqu'à la date de cession de son fonds de commerce en 2008, la société Arpège exerçait une activité de gestion d'actifs. Depuis cette date, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé par la société malgré les efforts déployés par la société afin de rester à l'écoute des opportunités de croissance externe dans son cœur de métier.

III.2 – Résultat financier

Le résultat financier d'un total de 774 672 € en 2025 contre 1 219 351 € en 2024 se compose principalement de produits d'intérêts

III.3 – Impôts

La société Arpège constate une charge d'impôt de 82 810 € au titre de l'exercice 2025 contre une charge de 367 706 € au titre de l'exercice 2024.

IV / NOTES SUR LE HORS BILAN

IV.1 – Engagements donnés

Aucun engagement n'a été donné au cours de l'exercice.

IV.2 – Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu au cours de l'exercice.

IV.3 – Engagements sur instruments financiers à terme

Néant.

V / AUTRES INFORMATIONS

V.1 – Ventilation des effectifs moyens

Au 31 décembre 2025, la société n'a pas de personnel salarié.

V.2 Rémunération des dirigeants

Organes d'administration :	Aucune
Organe de direction :	Aucune

V.3 Evénements importants depuis la clôture de l'exercice

Il n'existe aucun événement ayant intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes et venant remettre en cause le patrimoine et la situation financière de la société et par conséquent, la continuité d'exploitation.

V.4 Consolidation

Arpège est intégrée dans la consolidation des comptes de VIEL & Cie, dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme, 75001 Paris, et dont la maison-mère ultime est Viel et Compagnie-Finance, 23 Place Vendôme - 75001 Paris.

ARPEGE
Société anonyme au capital de 22 279 552 €
Siège social : 374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
RCS Paris 413 355 447

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, décide d'affecter le bénéfice distribuable qui s'élève à 7 333 917,59 € qui se décompose comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	701 406,58 €
Réserves distribuables	6 632 511,01 €
	7 333 917,59 €

de la manière suivante :

Réserve légale	35 070,33 €
Distribution de dividendes	7 004 134,16 €
Report à nouveau	294 713,10 €
	7 333 917,59 €

Le dividende d'un montant total de 7 004 134,16 € à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 5,03 € par action.

Il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ARPEGE
Société Anonyme au capital de 22 279 552 euros
Siège Social : 374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
413 355 447 R.C.S. PARIS

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2025

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

- **L'activité d'ARPEGE en 2025**

La société poursuit depuis une stratégie de réinvestissement des produits réalisés lors de la cession de son fonds de commerce en étudiant diverses opportunités de croissance externe dans son domaine d'expertise; aucune n'a pu se concrétiser au cours de l'exercice, mais la société a conservé dans son bilan les moyens nécessaires à une reprise d'activité ou à la participation à une opération de croissance externe.

- **Résultats de la société**

En 2025, les charges d'exploitation s'élèvent à 8 117 euros (– 6 344 euros en 2024).

Un résultat financier d'un montant de 774 672 euros a été constaté en 2025, essentiellement constitué de produits d'intérêt. Il s'était élevé à 1 213 007 euros en 2024.

Le résultat net de l'exercice 2025 s'établit à 701 407 euros (851 645 euros en 2024) après constatation d'une charge d'impôts de 65 149 euros.

Les fonds propres au 31 décembre 2025 s'établissent à 29 728 458 euros, pour un capital social de 22 279 552 euros.

- **Evolution prévisible de la situation et perspectives d'ARPEGE**

Depuis la cession de son fonds de commerce, la société Arpège n'exerce plus d'activité opérationnelle ; la société a pour stratégie de faire fructifier au mieux les produits issus des opérations liées à la cession de son fonds de commerce, et de rechercher activement les opportunités de croissance externe qui pourraient se présenter pour investir à nouveau dans le domaine de la gestion d'actifs, ou dans toute activité dans le domaine de la finance en général. Arpège reste ainsi activement à l'écoute des opportunités.

- **Prises de participations**

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2025.

- **Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.**

Il n'existe aucun événement ayant intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes et venant remettre en cause le patrimoine et la situation financière de la société et par conséquent, la continuité d'exploitation.

- **Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable suivant :

Bénéfice net de l'exercice	701 406,58 €
Réserves distribuables	6 632 511,01 €
	7 333 917,59 €

de la manière suivante :

Réserve légale	35 070,33 €
Distribution de dividendes	7 004 134,16 €
Report à nouveau	294 713,10 €
	7 333 917,59 €

Soit un dividende de 5,03 € par action.

- **Dividende**

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à de distributions de dividende au cours des 3 derniers exercices.

- **ACTIONNARIAT**

Répartition du capital social

La répartition du capital n'a pas été modifiée au cours de l'année 2025.
Le capital social est, au 31 décembre 2025, détenu à hauteur de 100 % par VIEL & Cie.

- **RISQUES LIES A L'ACTIVITE**

Les principaux risques identifiés dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements de la société Arpège sont :
- risque opérationnel ;
- risque de taux d'intérêt ;
- Risque de liquidité.

- **AUTRES INFORMATIONS**

Délais de règlement

Au 31 décembre 2025, l'encours fournisseurs de la société est nul. Aucun encours client n'était à constater.

Les dates d'échéance correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues.

Arpège dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement. Après validation par ces services, le paiement intervient rapidement.

Situation d'endettement de la société

La société n'a contracté aucune dette bancaire au 31/12/2025.

Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement

La société ne constate pas de charges non déductibles fiscalement selon les articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- **Mandataires sociaux**

Le Conseil d'administration était composé, comme suit :

- Monsieur William WOSTYN, **Président Directeur Général,** Président du Conseil de surveillance de Bourse Direct SA (France), Président du Conseil d'administration de Tradition Securities and Futures SA (France), TSAF OTC SA (France), Tradition Dubaï Ltd (Dubaï), Carax Monaco SAM (Monaco) Elixium SA (France), Trad-X Holding SA (Suisse), Tradificom International SA (Suisse), ParFX Holding SA (Suisse), NOTOS SA (Suisse), Gérant de la SNC Cruou (France), Représentant permanent de VIEL & Cie SA au Conseil d'administration de E-VIEL SA (France), de Viel et Compagnie-Finance au Conseil d'administration de 3V Finance SA (France), de Tradition Service Holding SA au Conseil d'administration de Finance 2000 SA (France), Administrateur de Tradition Service Holding SA (Suisse), TFS SA (Suisse), Tradition UK Holdings Ltd (Royaume-Uni), Tradition (UK) Ltd (Royaume Uni), Tradition Financial Services Ltd (Royaume-Uni), Tradition London Clearing Ltd (Royaume-Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume-Uni), Tradition Management Services Ltd (Royaume-Uni), Trad-X (UK) Ltd (Royaume-Uni), Trad-X Holdings UK Ltd (Royaume-Uni), ParFX (UK) Ltd (Royaume-Uni), Elixium Holdings (Europe) Ltd (Royaume-Uni), Elixium Holdings Ltd (Royaume-Uni), Finacor & Associés SA (Belgique), Finacor Belgique SA (Belgique), Tradition Luxembourg (Luxembourg), Tradition Financial Services Espana S.V. (Espagne), TFS Israël (Brokers) Ltd (Israël), Tradition Data Analytics Services (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud), Tradition Nihon Ltd (Japon), Tradition Asia Pacific Pte Ltd (Singapour), Tradition America Holding Inc (Etats Unis), Tradition America LLC (Etats Unis), Tradition Derivatives and Securities Inc (Etats Unis), Streamingedge Inc (Etats Unis), Tradition SEF Inc (Etats Unis), Bonds.com Inc (Etats Unis), Tradition Services SA de CV (Mexique), Tradition Securities Colombia SA (Colombie), Tradition Colombia SA (Colombie), Tradition Chile SA (Chili).
 Hors Groupe : Représentant permanent de VIEL & Cie au Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée SA (France), de CFT au Conseil d'administration de CM Capital Markets Holding SA (Espagne), Administrateur de Gottex Brokers SA (Suisse).

- VIEL & Cie, **Administrateur**, représentée par Madame Catherine NINI, Président du Directoire - Directeur général de Bourse Direct, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée, Administrateur d'E-VIEL, SwissLife Gestion Privée, VIEL & Cie et Viel et Compagnie-Finance, Représentant permanent de Bourse Direct au Conseil

d'administration de EASDAQ, Directeur Financier de VIEL & Cie, Membre représentant de Bourse Direct au Conseil de la Bourse de Berlin, Administrateur unique des GIE Viel Gestion et VCF Gestion.

- Madame Virginie LACROIX, **Administrateur**, Président Directeur Général de Finance 2000 (France), Représentant permanent de la société Viel & Cie au sein du Conseil d'administration de la société 3V Finance, Administrateur de la société Elixium (France), Contrôleur des comptes des GIE Viel Gestion et VCF Gestion.

Les administrateurs n'ont pas perçu de rémunération de la société au cours de l'exercice 2025.

- **Conventions**

Aucune nouvelle convention n'est intervenue au cours de l'exercice 2025, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le Directeur général, le directeur général délégué, l'un des administrateurs, l'un des actionnaires et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

- **Délégations accordées au Conseil d'administration**

Aucune délégation n'a été accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale.

- **Fonctionnement du Conseil d'administration**

Aucun membre n'a été élu par les salariés. Aucun censeur n'a été nommé.
Aucun des membres n'est lié à la société par un contrat de travail.

Le Conseil d'administration comprend des personnes ayant des formations variées avec des compétences dans le secteur de l'intermédiation, dans l'analyse des risques ainsi que des compétences juridiques et réglementaires.

La durée des mandats des membres est de 6 exercices, conformément à la durée légale.

Arpège fait appel au service juridique du Groupe VIEL & Cie pour son suivi juridique et la préparation de ses conseils et comités.

Chaque membre du Conseil reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les membres du Conseil d'administration communiquent fréquemment avec les membres de la Direction générale en dehors des réunions du Conseil et obtiennent ainsi une information précise sur l'activité de la société.

Les dates de réunion des Conseils d'administration sont définies après échange avec chaque membre pour s'assurer de sa disponibilité. Une convocation par courrier électronique contenant l'ordre du jour est ensuite envoyée quelques jours avant la date de chaque réunion. Pour les réunions non prévues, la convocation peut se faire de manière téléphonique avec confirmation par email.

Les réunions sont préparées par tous en amont et chaque membre peut demander la mise à l'ordre du jour d'un point en particulier.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Tableau des cinq derniers exercices

	2021	2022	2023	2024	2025
I - Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	22 279 552	22 279 552	22 279 552	22 279 552	22 279 552
b. Nombres d'actions émises	1 392 472	1 392 472	1 392 472	1 392 472	1 392 472
II - Résultat global des opérations effectuées					
a. PNB/Chiffre d'affaires hors taxes					
b. Résultats avant impôt, amortissements et provisions	57 101	182 043	1 021 888	1 219 351	766 556
c. Impôt sur les bénéfices	-84 885	-100 578	-222 542	-367 706	-82 810
d. Résultats après impôt, amortissements et provisions	-27 784	81 465	799 346	851 645	701 407
e. Montant des bénéfices distribués					
III - Résultat des opérations par actions					
a. Résultats après impôt, mais avant amortissements et provisions	-0,02	0,06	0,57	0,61	0,50
b. Résultats après impôt, amortissements et provisions	-0,02	0,06	0,57	0,61	0,50
c. Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
a. Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b. Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c. Montant relatif au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ARPEGE
Société anonyme au capital de 22 279 552 €
Siège social : 374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
RCS Paris 413 355 447

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf juin à dix heures,

Les actionnaires se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle au siège social 374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS, sur convocation du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur William Wostyn préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Catherine Nini est désignée comme scrutateur.

Mme Jacqueline Torresan est désignée en qualité de secrétaire.

Mme Sophie Meddouri, représentant le Cabinet KPMG S.A., Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement convoquée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence de l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- la copie des lettres de convocation,
- le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- le tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; approbation desdits comptes ; quitus de gestion ;
2. affectation du résultat ;
3. lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
4. pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 701 406,58 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, décide d'affecter le bénéfice distribuable qui s'élève à 7 333 917,59 € qui se décompose comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	701 406,58 €
Réserves distribuables	6 632 511,01 €
	7 333 917,59 €

de la manière suivante :

Réserve légale	35 070,33 €
Distribution de dividendes	7 004 134,16 €
Report à nouveau	294 713,10 €
	7 333 917,59 €

Le dividende d'un montant total de 7 004 134,16 € à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 5,03 € par action.

Il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L. 225-40 du Code de commerce, les conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-38 du même Code et mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président | Le Scrutateur | Le Secrétaire





